

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE108

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et Mme Allain

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après le mot :

« extrême »,

insérer les mots :

« , la faim et l'insécurité alimentaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'inclure la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire parmi les objectifs prioritaires de la politique de développement et de solidarité internationale.

Aujourd'hui, 842 millions de personnes souffrent de faim chronique dans le monde. C'est-à-dire une personne sur huit ne mange pas à sa faim et ne reçoit pas la nourriture dont elle a besoin pour mener une vie saine et active.

La faim et la malnutrition constituent le risque sanitaire mondial le plus important - plus que le SIDA, le paludisme et la tuberculose réunis et un puissant facteur d'instabilité politique et militaire.